

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Finances et affaires générales »

Conseil municipal du 8 février 2016
Séance du 1^{er} février 2016

4 Association pour la Promotion et l'Animation des Marchés de Creil – solde subvention 2015 – acompte 2016

Etaients présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, BOUADDI, Mmes GUENDOUZE, JAJAN, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DUHIN, MM ASSAMTI, N'DIAYE, ATAKAYA, Mme BARBETTE, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mmes FAZAL, MEHADJI, SAVAS, LEHNER, MM. BOUKHACHBA, MONTES, Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, Mme STAMMINGER, M. NATANSON.

Etaients absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme CARLIER

Pouvoir à :

Mme CAPON

Mme GOMES NASCIMENTO

Pouvoir à :

Mme SAVAS

Mme MOUSSATEN

Pouvoir à :

M. LEMAIRE

M. BOULAHMANE

Pouvoir à :

M. RIFI SAIDI

Mme SOKOLONSKI

Pouvoir à :

Mme MAUPIN

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- | | |
|--|----|
| - Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : | 39 |
| - Nombre de conseillers en exercice : | 39 |
| - Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : | 39 |

■ **Rapport de présentation :**

Madame Fabienne LAMBRE, maire-adjointe, expose :

En date du 16 février 2015, le conseil municipal a autorisé la signature de la convention d'objectifs, pour une durée de trois ans, avec l'Association pour la Promotion et l'Animation des Marchés de Creil.

Ladite convention, renouvelée par délibération n° 8 en date du 16 février 2015, prévoit le versement d'une subvention en 3 acomptes et un solde calculé sur la base du produit réellement perçu au titre de la redevance d'animation des marchés.

La redevance d'animation perçue par la Ville au titre de l'exercice 2015, s'élève à 38 180,87 €. Des acomptes ont été versés à hauteur de 20 604,75 €. Aussi, le solde dû au titre de la redevance 2015 est de 17 576,12 €.

Selon les termes de la convention, les acomptes 2016 s'élèvent à 75 % de la redevance perçue en 2015, soit 28 635,65 €. Ces acomptes seront versés en trois fois.

Il est proposé de verser 17 576,12 € en règlement du solde de l'année 2015 et trois acomptes de 9 545,22 € au titre de l'avance sur la redevance d'animation 2016.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
Vu l'avis de la commission « Finances et affaires générales » en date du 1^{er} février 2016,
Considérant le montant de la redevance perçue et les termes de la convention,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 39 Pour : 39 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : de verser à l'Association pour la Promotion et l'Animation des Marchés de Creil (APAMC), la somme de 17 576,12 € correspondant au solde de subvention pour l'année 2015.

Article 2 : de verser à l'Association pour la Promotion et l'Animation des Marchés de Creil (APAMC), la somme de 28 635,65 € en 3 versements de 9 545,22 € correspondant à l'avance sur la subvention pour l'année 2016.

Article 3 : d'imputer les dépenses sur les crédits ouverts, à cet effet, au budget de la Ville, compte 6574/91/FM.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 09 FEV. 2016

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 10/02/16...
et publication ou notification le 10/02/16...
affiché le 09/02/2016...
CREIL, le 10/02/2016...

Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services Techniques
Jacques VILMONT